

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

AVIS DE CONVOCATION

Québec, le 23 février 2024

Afin de respecter les obligations légales, vous êtes, par la présente, convoqués à l'assemblée générale des membres de l'Association sportive Miguick (ASM) qui se tiendra le 24 mars 2024 à 13h00 à la Salle simple Desjardins du Centre multifonctionnel Rolland Dion, au 160 Place de l'Église, St-Raymond, G3L 1G4.

Les documents relatifs à cette rencontre sont disponibles sur le site web de la zec.

[Assemblée générale annuelle \(reseauzec.com\)](http://reseauzec.com)

Les membres qui n'ont pas encore fourni leur adresse courriel sont invités fortement à le faire à l'adresse suivante : dq@zecdelariviereblanche.com. Cette adresse peut être la vôtre ou soit celle d'une personne fiable pouvant vous transmettre l'information.

Pour l'élection des administrateurs de l'ASM, un maximum de cinq (5) postes seront à combler. Actuellement, sur les quatre (4) personnes qui occupent des postes en élection, seulement un a indiqué son intention de se présenter. Tout membre intéressé peut compléter le bulletin de présentation ci-joint dûment signé par lui-même et par au moins deux autres membres en règle et l'acheminer soit par courrier au siège social de l'ASM (adresse en bas de page) ou par courriel à l'adresse suivante : dq@zecdelariviereblanche.com, au plus tard le 10 mars 2024, soit deux semaines avant la tenue de l'assemblée. Il sera également possible pour les membres de poser leur candidature durant l'assemblée.

La résolution ci-jointe visant à modifier le règlement général de l'ASM sera présentée aux membres pour adoption.

Cette modification s'ajoute aux mesures prévues à l'article 4.04 du règlement général et vise les usagers et non seulement les membres qui auraient un comportement déplacé. L'objectif est de donner plus d'outils au comité d'éthique et au conseil pour traiter de tels comportements.

Éric Sanschagrín
Secrétaire de l'ASM

p.j. Résolution pour modification au règlement de l'Association
p.j. Bulletin de présentation
p.j. Ordre du jour